

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

017-200077089-20190711-CS-190711-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 JUILLET 2019

AFFICHÉ LE 16 JUILLET 2019

CS-190711-03

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	09
- Absents :	06
- Pouvoirs :	00

CS-190711-03 ADOPTION DU REGLEMENT PARTICULIER POUR L'ORGANISATION DES COMMISSIONS LOCALES PORTUAIRES CONSULTATIVES

L'an deux mil dix-neuf, le onze juillet à quinze heure, le Comité syndical dûment convoqué le trois juillet deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme Christine VIVIEN (S) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Suppléante de M. François PATSOURIS
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental
- Mme Fabienne LABARRIERE (T) Conseil départemental

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental
- M. Mickaël VALLET (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Vincent BARRAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. François PATSOURIS (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

o o o o

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU 11 JUILLET 2019**

**CS-190711-03 ADOPTION DU REGLEMENT PARTICULIER POUR L'ORGANISATION DES
COMMISSIONS LOCALES PORTUAIRES CONSULTATIVES**

Vu le Code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la délibération CS-171214-04 du comité syndical du 14 décembre 2017 concernant le vote du règlement intérieur du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre ;

Considérant que le contenu du règlement intérieur est librement fixé par le Comité syndical qui doit se doter de règles afin de permettre le fonctionnement interne, dans le respect des lois et règlements en vigueur ;

Considérant la tenue des commissions locales consultatives en 2019 sur chacun des ports du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

Considérant l'avis favorable du Conseil portuaire unique du 17 mai 2019 concernant le règlement particulier pour l'organisation des commissions locales portuaires consultatives,

Considérant le présent règlement particulier pour l'organisation des commissions locales portuaires consultatives établie pour l'application de l'article II-1 du chapitre II « organes consultatifs », du règlement intérieur du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

D É C I D E

- 1°) d'adopter le règlement particulier pour l'organisation des commissions locales portuaires consultatives (annexe 1)
- 2°) d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
PLACE FAURE-MARCHAND
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU